



**Parc naturel marin
du bassin d'Arcachon**

Personnes à contacter :	Anne-Sophie RASCLE/ Pierre LECA anne-sophie.rascle@aires-marines.fr pierre.leca@aires-marines.fr
Objet :	Bureau du 10 juillet 2015 Point 1 : approbation de l'ordre du jour

- 1- Approbation de l'ordre du jour
- 2- Approbation du compte-rendu de la réunion du bureau du 17 mars 2015
- 3- Organisation du travail pour l'élaboration du plan de gestion
- 4- Avis sur des projets divers :
 - a. Commune de Lège-Cap-Ferret, conventions de superposition d'affectations
 - b. Commune de Lège-Cap-Ferret, AOT hôtel de la plage chez Magne
 - c. Commune d'Arès, AOT canalisation eaux pluviales (SIBA)
 - d. Commune d'Arès, AOT zone de mouillage et d'équipements légers
- 5- Questions diverses.

Personnes à contacter :	Anne-Sophie RASCLE/ Pierre LECA anne-sophie.rascle@aires-marines.fr pierre.leca@aires-marines.fr
Date :	1 ^{er} juillet 2015
Objet :	Bureau du 10 juillet 2015 Point 3 : organisation du travail pour l'élaboration du plan de gestion
Annexe	Etapes et calendrier prévisionnel pour l'élaboration du plan de gestion

Dans le cadre de la préparation de l'élaboration du plan de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon (calendrier prévisionnel joint en annexe), le conseil de gestion, lors de sa réunion du 4 mai 2015, a pris la décision de mettre en place :

- Un comité de pilotage qui pourrait être composé des membres du bureau et des présidents des commissions thématiques
- Des commissions thématiques permettant d'associer les acteurs qui le souhaitent de la façon la plus large possible :
Exemples : commissions patrimoine naturel, développement durable des activités économiques, éducation et patrimoine culturel maritime

Ces commissions thématiques (éventuellement déclinées en ateliers), pourraient être animées par un binôme constitué d'un représentant désigné par le conseil de gestion, et d'un membre de l'équipe du Parc.

Dans ce cadre, il est proposé de réfléchir à l'organisation de ces groupes, à partir du tableau présenté ci-après.

Commissions identifiées	Propositions de thématiques abordées	Propositions de membres du conseil de gestion à solliciter pour composer le binôme d'animation	Propositions d'acteurs à solliciter
Commission patrimoine naturel	Habitats, espèces, dynamique hydrosédimentaire, relation avec les autres espaces protégés, qualité de l'eau.		
Commission développement durable des activités économiques	Activités de pêche professionnelle, activités industrielles, activités de loisirs...		
Commission éducation et patrimoine culturel maritime	Patrimoine culturel matériel et immatériel		
Commission gouvernance	Fonctionnement du conseil de gestion, relations partenariales du Parc, appropriation et insertion du Parc dans le paysage local des institutions, des usagers et autres acteurs		
Autres			

Annexe : étapes et calendrier prévisionnel pour l'élaboration du plan de gestion

Phase	Objet	Principalement qui ?	Approximativement quand ?
Phase 0	phase d'appropriation de la démarche et de définition de la gouvernance	Conseil de gestion, comité de pilotage et équipe du Parc	Avril à septembre 2015
Phase 1	phase d'expression et de recueil des attentes des acteurs à long terme (à horizon de 15 ans), qui débouche sur des pistes de finalités/sous-finalités, ainsi que sur des éléments d'état des lieux	Acteurs via les commissions thématiques/conseil de gestion/ comité de pilotage / Equipe du Parc	Octobre à janvier 2016
Phase 2	phase de hiérarchisation / consolidation des finalités et sous-finalités	Conseil de gestion, comité de pilotage et équipe du Parc. Présentation aux commissions thématiques	Février à avril 2016
Phase 3	Consolidation des éléments d'état des lieux et définition des niveaux d'exigence et des indicateurs	Experts, conseil de gestion, comité de pilotage et équipe du Parc	Mai à septembre 2016
Phase 4	Définition de la stratégie d'actions, des principes d'actions et de la carte des vocations	Conseil de gestion, comité de pilotage et équipe du Parc	Octobre 2016 à janvier 2017
Phase 5	Phase de rédaction finale	Equipe du Parc	Février à mai 2017
Phase 6	Processus d'approbation du plan de gestion	Approbation par le conseil de gestion Avis du conseil scientifique de l'Agence Consultation du public Approbation par le conseil d'administration de l'Agence	Avant le 5 juin 2017 Juin – juillet 2017 Juillet 2017 Octobre 2017

Personnes à contacter :	Anne-Sophie RASCLE/ Pierre LECA anne-sophie.rascle@aires-marines.fr pierre.leca@aires-marines.fr
Objet :	Bureau du 10 juillet 2015 Point 4a : avis sur des conventions de superposition d'affectations – commune de Lège-Cap-Ferret
Annexes	Cartes

1. Objet de la demande d'avis

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a été saisi le 5 juin 2015 par les services de la DDTM 33, sur des conventions de superposition d'affectation sur la commune de Lège Cap-Ferret. Les six titres proposés visent à régulariser une occupation existante du DPM par la mairie sur les sites suivants :

- Convention n°1 : Escourre de la douane au Cap Ferret
- Convention n°2 : village de l'Herbe
- Convention n°3 : quartier des Jacquets
- Convention n°4 : quartier de Pirailan
- Convention n°5 : quartier du Canon
- Convention n°6 : quartier du Phare.

Les cartes sont présentées en annexe.

2. Analyse des enjeux au regard du milieu marin du Parc naturel marin

L'analyse des dossiers fait apparaître les éléments suivants :

- Convention n°1 : parcelle boisée maintenue en espace boisé
- Convention n°2 : espace permettant l'accès aux activités liées au nautisme avec accès au bassin par une cale de mise à l'eau.
- Convention n°3 : espace dédié au stationnement de véhicules, et l'accès à des activités de nautisme, pêche ou ostréiculture.
- Convention n°4 : espace permettant le stationnement de véhicules, l'accès au bassin par une cale de mise à l'eau, en lien avec des activités de nautisme, pêche ou ostréiculture.
- Convention n°5 : espace permettant le stationnement de véhicules et l'accès à un immeuble.

- Convention n°6 : espace pouvant recevoir des activités de loisirs (locaux et chapiteau pour activités de pétanque, toilettes publiques, aire de jeux, aire de glisse en projet, parking et voie de circulation.

Les projets de conventions n°2 à 6 prévoient l'accord du gestionnaire (Etat) sur tout projet de création de nouvelle activité.

Dans la mesure où les conventions d'occupation prévues concernent du DPM « sec » ou des cales de mises à l'eau pré-existantes, sans modification de l'existant et des activités attenantes, cette régularisation n'est pas susceptible d'avoir des effets sur le milieu marin.

3. Proposition d'avis

Il est proposé d'émettre un avis favorable sur ces six projets de conventions de superposition d'affectations.



PRÉFET
DE LA GIRONDE

Commune de Lège Cap-Ferret quartier Escourre de la douane convention de superposition d'affectation

DDTM33
Service Maritime et Littoral
Pôle Domainialité et Travaux Maritimes



Sources : DDTM 33
Référentiels : BD Cartho 2011 ©IGN - Paris - reproduction interdite protocole IGN 2011/ MEDDE - MIETL - MAA 2012



PREFET
DE LA GIRONDE

Commune de Lège Cap-Ferret quartier sud de l'Herbe convention de superposition d'affectation

DDTM33
Service Maritime et Littoral
Pôle Domainialité et Travaux Maritimes



Sources : DDTM 33
Référentiels : ©BD Cartho 2011 ©IGN - Paris - reproduction interdite protocole IGN 2011/ MEDDE - METL - MAA 2012



DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
ET DE LA MER
DE LA GIRONDE

Commune de Lège Cap-Ferret quartier des Jacquets convention de superposition d'affectation

DDTM33
Service Maritime et Littoral
Pôle Domainialité et Travaux Maritimes



Sources : DDTM 33
Référentiels : ©BD Cartho 2011 ©IGN - Paris - reproduction interdite protocole IGN 2011/ MEDDE - METL - MAA 2012



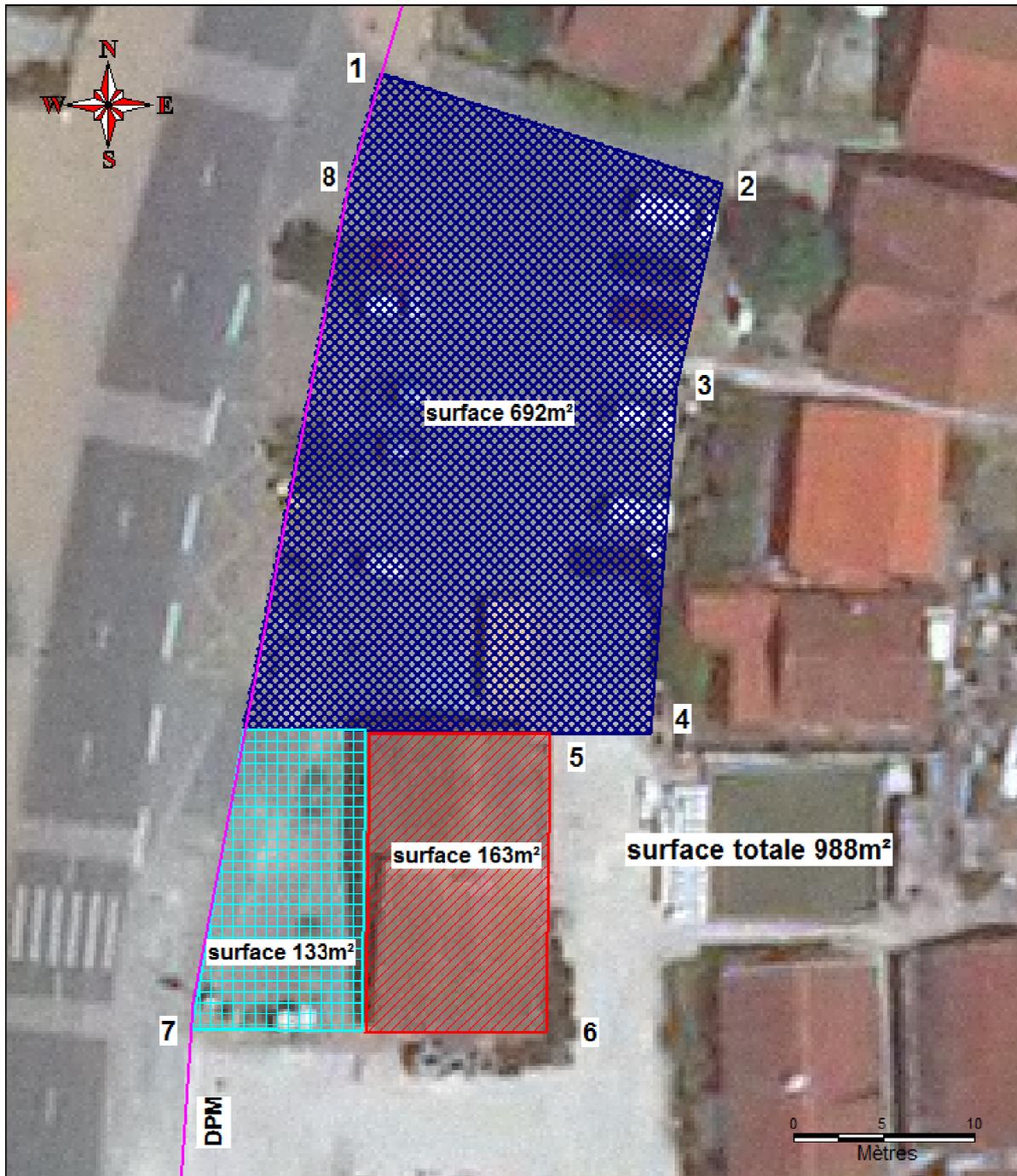
PRÉFET
DE LA GIRONDE

Commune de Lège Cap-Ferret quartier de Pirailan convention de superposition d'affectation

DDTM33
Service Maritime et Littoral
Pôle Domaniabilité et Travaux Maritimes

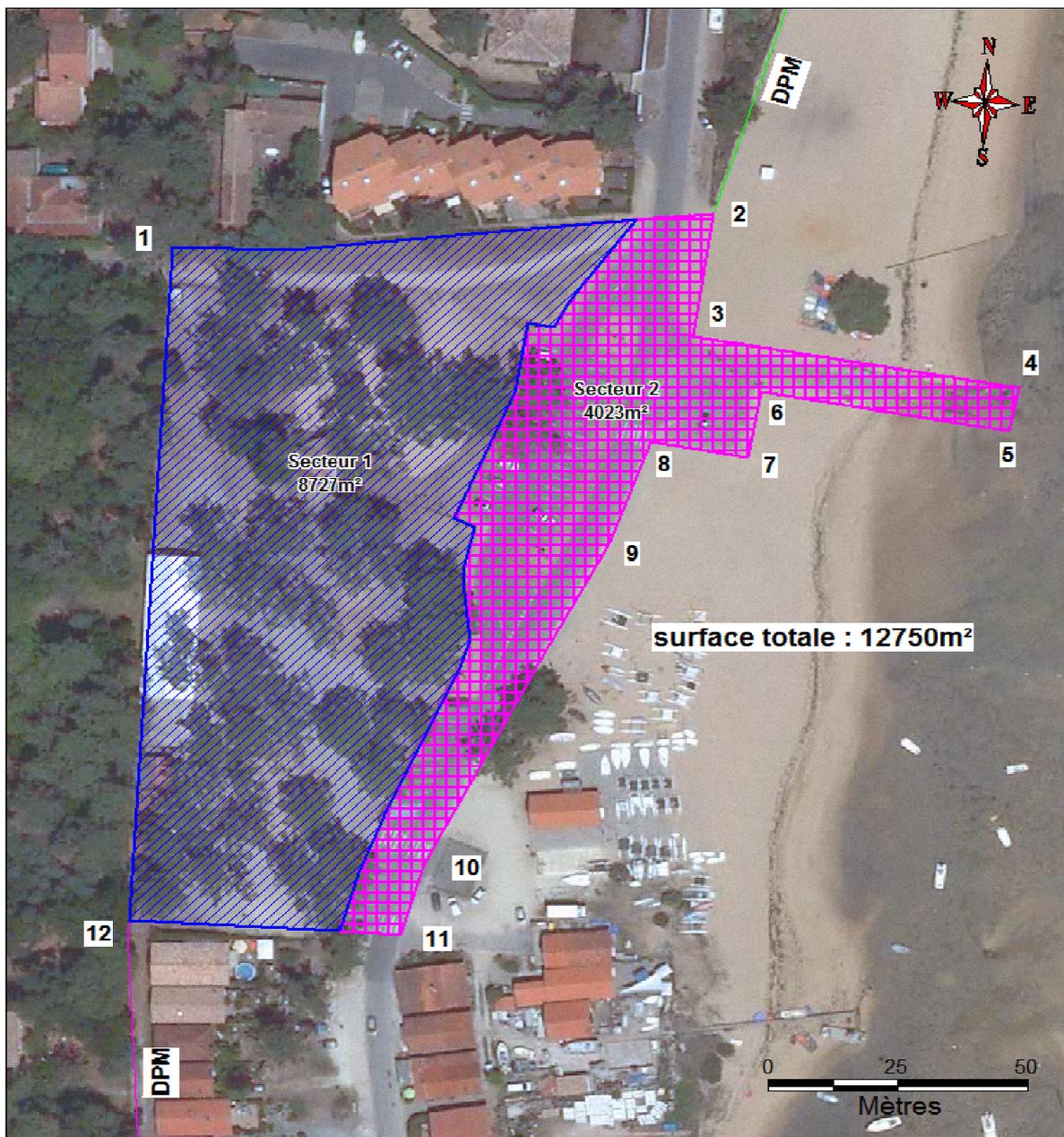


Sources : DDTM 33
Référentiels : BGD Cartho 2011 ©IGN - Paris - reproduction interdite protocole IGN 2011/ MEDDE - METL - MAA 2012



Commune de Lège Cap-Ferret quartier du Phare convention de superposition d'affectation

DDTM33
 Service Maritime et Littoral
 Pôle Domainialité et Travaux Maritimes



Sources : DDTM 33
 Référentiels : 86D Caris 2011 ©IGN - Paris - reproduction interdite protocole IGN 2011 / MEDDE - METL - MAA 2012

Personnes à contacter :	Anne-Sophie RASCLE/ Pierre LECA anne-sophie.rascle@aires-marines.fr pierre.leca@aires-marines.fr
Objet :	Bureau du 10 juillet 2015 Point 4b : avis sur l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) relative à l'hôtel de la Plage « chez Magne » – commune de Lège-Cap-Ferret
Annexe	Carte

1. Objet de la demande d'avis

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a été saisi le 5 juin 2015 par les services de la DDTM 33, sur une demande d'AOT de l'hôtel de la Plage « chez Magne », situé sur la commune de Lège-Cap-Ferret au village de l'Herbe, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 (avec régularisation pour la période du 1^{er} mars 2011 au 31 décembre 2014).

Cette demande d'AOT concerne une terrasse de 58m² dont l'usage est limité à l'activité d'hôtellerie.

2. Analyse des enjeux au regard du milieu marin du Parc naturel marin

La terrasse se situant sur du DPM « sec » et son usage étant limité aux activités de l'hôtel, ce dossier ne présente pas d'enjeu particulier au regard du milieu marin du Parc.

3. Proposition d'avis

Il est proposé d'émettre un avis favorable sur ce dossier.

A.O.T hôtel de la plage chez Magne

